

Procès-verbal

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 14 novembre 2016, à 19 h, à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

En l'absence de M. Jean-Philippe Mathieu (district 3).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 390-11-16

Ouverture de la séance

À 19 h, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19, (ci-après nommée LCV).

2. 391-11-16

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé et modifié ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 3 novembre 2016

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes – Lot 11-2016

Suivi

5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers des élus

Avs de motion

7. Avis de motion – Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2017
8. Avis de motion – Règlement établissant la tarification des différents services, abrogeant toutes dispositions à ce sujet
9. Avis de motion – Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Trésorerie

10. Dépôt et approbation du rapport final du plan d'intervention pour le remplacement des conduites d'eau potable, d'égouts pluviaux, d'égouts sanitaires et de réfection de chaussées

Approvisionnements

11. Adoption des critères de sélection dans le cadre d'un appel d'offres pour des services professionnels en laboratoire de sol et contrôle qualitatif

Urbanisme

12. Demande de PIIA (Règlement 614-11) – Lot 193-10 (103, boulevard du Lac)
13. Demande de PIIA (Règlement 712-14) – 20, rue du Domaine
14. Demande de PIIA (Règlement 712-14) – 1, rue Saint-Paul
15. Demande de PIIA (Règlement 614-11) – 27, rue de la Triade
16. Demande de PIIA (Règlement 712-14) – 3-5-7, avenue Sainte-Brigitte
17. Adhésion de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval à un processus d'appel d'offres conjoint pour des services de collecte et de transport des matières résiduelles
18. Nomination des fonctionnaires chargés de l'application du Règlement de contrôle intérimaire 2016-74 et ses amendements, adoptés par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

Travaux publics

19. Directive de paiement n° 7 – Construction d'un bâtiment de service au Parc des Saphirs
20. Directive de changement n° 2 – Construction d'un bâtiment de service au Parc des Saphirs

21. Libération de la retenue – Excavations Lafontaine (travaux de stabilisation du talus situé au 1 000, avenue Sainte-Brigitte)
22. Cession de rues – Développement des Mésanges, phase 2
Loisirs
23. Demande d'aide financière de la *Coop Santé Sainte-Brigitte-de-Laval* dans le cadre du programme d'aide à la communauté
24. Reprise des sentiers de la MRC de La Jacques-Cartier
25. Autorisation de signatures d'une entente avec Action Sentiers Lavallois pour l'entretien des sentiers du territoire
Divers
26. Création d'un comité pour l'établissement d'une école secondaire
27. Autorisation de signatures – Création d'un organisme à but non lucratif (OBNL)
28. Retrait du projet de la Traversée de La Jacques-Cartier en l'absence de réfection du chemin de la Traversée de Laval
Période de questions
29. Période de questions
Dispositions finales
30. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

3. 392-11-16 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 3 novembre 2016
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer les procès-verbaux des séances suivantes :
 - séance ordinaire du 17 octobre 2016;
 - séance extraordinaire du 3 novembre 2016.
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

ADOPTION DES COMPTES

4. 393-11-16 Adoption des comptes – Lot 11-2016
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 11-2016 au montant de 445 060.30 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 14 NOVEMBRE 2016	
Accent Contrôles Électroniques inc.	172.46 \$
Accommodation du Domaine Beaulieu	16.14 \$
AECOM Consultants inc.	1 299.22 \$
Air liquide Canada inc.	1 160.42 \$
Alfred Charron	235.70 \$
Aquamerik inc.	72.73 \$
Ardel Électrique inc.	2 069.36 \$
Aréo-Feu ltée	1 812.47 \$
Asphalte Lagacé Ltée	4 692.35 \$
Association des Bibliothèques Publiques du Québec	309.69 \$
Association des directeurs généraux des municipalités du QC	919.80 \$
Association sportive de Ste-Brigitte-de-Laval	861.00 \$
Atlantis Pompes Ste-Foy	506.22 \$
Audrey Girard	14.00 \$
Aux petits moteurs du Québec	59.67 \$

SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 14 NOVEMBRE 2016	
Bédard Guillaume	73.28 \$
Bell Canada	1 651.46 \$
Bell Mobilité Cellulaire	580.48 \$
Bell Mobilité Téléavertisseur	68.53 \$
Bilodeau Chevrolet-Buick-GMC	367.95 \$
Buro Plus	477.15 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	186.84 \$
Cam-Concept inc.	35 665.25 \$
Camions international Élite Itée	818.86 \$
Campor	111.30 \$
Canac	1 056.49 \$
Cantol corp.	285.14 \$
Capital Propane inc.	638.21 \$
Capitale Hydraulique	239.54 \$
Carrières Québec Inc	2 141.05 \$
Carte Sonic	3 045.57 \$
Catapulte Communication	8 287.87 \$
Centre de l'auto élite inc.	739.60 \$
CHEMACTION	638.11 \$
Chouinard Marie-Ève	397.50 \$
Citadelle chevrolet cadillac	176.75 \$
Clebec inc.	149.46 \$
Club de l'âge d'or Ste-Brigitte-de-Laval	500.00 \$
Cometal inc.	128.77 \$
Commission scolaire des Premières-Seigneuries	4 312.81 \$
Compass Minerals Canada Corp.	12 039.77 \$
CONFIAN	1 793.85 \$
Const. Richard Chabot inc.	512.18 \$
David Lemieux	685.74 \$
Deloitte	11 933.26 \$
Denis Dumont	551.63 \$
Dion Rhéaume Avocats Inc.	2 041.89 \$
Distribution Michael Prévost	182.15 \$
Doc des portes inc	169.01 \$
Éco-vert entretien paysager inc	528.89 \$
Editions Le Téléphone Rouge Inc	780.92 \$
Électromike Inc.	55.17 \$
Employé # 253	220.10 \$
Employé # 337	614.06 \$
Employé # 405	133.57 \$
Employé # 454	17.11 \$
Employé # 464	61.06 \$
Employé # 500	78.06 \$
Employé # 517	1 858.42 \$
Employé # 543	35.50 \$
Employé # 547	8.21 \$
Énergie Valero inc.	4 954.49 \$
Entreprises Gonet B.G. inc.	1 744.75 \$
Evollia	103.48 \$
Femmes en Affaires de la Capitale-Nationale	495.00 \$
Fonds d'information sur le territoire	116.00 \$
Fournitures de bureau Denis	345.17 \$
François Côté	904.89 \$
Frankelin Empire	532.52 \$
Fugère Eddy	597.87 \$
G&K Services Canada Inc.	235.44 \$
G4 Architecture Faguy + Brisson Architectes & associés	4 087.37 \$
Garda World	247.12 \$
Gardium sécurité inc.	344.50 \$
Gaudreau environnement inc.	24 052.16 \$
Gérard Bourbeau et Fils Inc	106.70 \$
GPLC arpenteurs-géomètres inc.	103.48 \$

SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 14 NOVEMBRE 2016	
Groupe Archambault inc.	229.54 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	312.04 \$
Groupe GyroTech Inc.	781.68 \$
Groupe Ultima inc.	149.00 \$
Guillot 1981 inc	818.25 \$
Guy Labrecque	1 000.00 \$
Hewitt Équipement Limitée	1 283.79 \$
Hydro Québec	35 549.56 \$
Imprimerie Sociale	225.35 \$
Industrielle Alliance	32 731.72 \$
Info Page	82.09 \$
Konica Minolta Business Solutions	331.13 \$
La Mutuelle des municipalités du Québec	2 500.00 \$
Laboratoire Environex	535.22 \$
Laboratoires d'expertises de Québec ltée	1 226.90 \$
L'Arsenal	868.06 \$
Latulippe inc.	360.02 \$
LDA Services conseils	2 874.38 \$
Le groupe Déziel	439.15 \$
Le Groupe Sport Inter-Plus	270.14 \$
Les Copies de la Capitale inc.	221.91 \$
Les entreprises Pierre L.Boulos	155.19 \$
Les équipements L.A.V.	126.47 \$
Les huiles Desroches inc.	4 032.73 \$
Les productions le Papa de Théa inc.	4 599.00 \$
Les produits Opti-max inc.	1 124.39 \$
Librairie Pantoute	1 180.10 \$
Linde Canada limité 15687	478.69 \$
Location PRO	545.16 \$
Location Salvas	40.24 \$
Lumen	1 677.46 \$
Luminore Electrique Inc	884.16 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	3 840.65 \$
Machinerie Landry & Fils	1 525.30 \$
Mack Ste-Foy	1 357.21 \$
Macpek Inc	2 575.63 \$
Marie-Ève Bédard	620.93 \$
Me Alain Gariépy (en fidéicommis)	1 155.84 \$
MED EXPRESS	185.33 \$
Michel Saulnier	12 084.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	56 883.08 \$
NAPA pièces d'autos	809.68 \$
Nicolas Desmeules	707.13 \$
Orizon mobile	141.31 \$
Outils Plus M.J. Inc.	528.18 \$
Pascal Bergeron	741.79 \$
Pause café Soleil	137.68 \$
Peinture Jacques Drouin inc.	131.85 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	282.83 \$
PG Solutions	242.26 \$
Pierre Tanguay	800.00 \$
PitneyWorks prépayé	3 449.25 \$
Pneus Bélisle	4 139.10 \$
Ompaction Québec	676.40 \$
Prêts relais Capital inc.	1 319.32 \$
Québec Hydraulique J.L.	474.02 \$
Receveur Général du Canada	24 732.80 \$
Références Systèmes inc.	1 417.35 \$
Régulvar	2 227.63 \$
Remorquage S.P.I.	80.48 \$
Renaud-Bray	2 815.87 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	164.85 \$

SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 14 NOVEMBRE 2016	
Richard & Cie	629.23 \$
Rona	1 401.32 \$
S.S.Q. Groupe financier	7 063.85 \$
S.T.P. inc	124.17 \$
Sablère Vallière inc.	150.31 \$
Samson et Frères inc.	1 379.70 \$
Sancovac 2000 inc.	948.54 \$
Sani John Inc.	500.08 \$
Sani Orléans inc.	241.56 \$
Sani-Fontaine	93.13 \$
SCFP	1 286.32 \$
SCFP - Section locale 5187	880.46 \$
SEBCI	3 741.01 \$
SH Machinerie Inc.	8 000.00 \$
Sinto Inc	489.34 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	66.00 \$
Société protectrice des animaux de Québec	4 179.39 \$
Solutia Télécom	68.93 \$
Sylvain Poirier	1 287.26 \$
Toshiba Solution d'affaires	623.50 \$
Transcontinental Media S.E.N.C.	462.20 \$
TransDiff Inc	520.84 \$
UniFirst Canada Ltd	804.82 \$
Usinage Beauport 2000 inc.	454.15 \$
Vallière Excavation enr.	689.85 \$
Ville de Québec	34 468.61 \$
Wurth Canada Lté	413.77 \$
Total des effets présentés au conseil du 14 novembre 2016	445 060.30 \$

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

SUIVI

5. 394-11-16 Suivi des correspondances

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

- Dépôt d'une étude sur la problématique des chats errants par M. Daniel Roy

6. 395-11-16 Suivi des dossiers des élus

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux
 - Conseil du bassin de la Rivière Montmorency
 - Comité environnement
 - Comité du budget
 - Développement commercial et industriel
 - Comité de circulation
 - Représentant au conseil d'établissement de l'école du Trivent
- Mme la conseillère Christiane Auclair
 - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - Urbanisme – développement
 - Comité du budget
 - Travaux publics – projets
- M. le conseiller Alain Dufresne
 - Sport et loisirs

- Représentant des associations sportives
- Comité du budget
- Âge d'or
- Conseil d'administration du Trèfle d'Or
- Action Sentiers Lavallois
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin
 - Comité budget et suivi budgétaire
 - Travaux publics – voirie
 - Représentant de l'Association de motoneige et de VTT
- M. le conseiller Charles Durocher
 - Culture (CCACP)
 - Membre du conseil d'administration de la Maison des Jeunes « La Barak »
 - Communautaire et famille
 - Comité du budget

AVIS DE MOTION

7. 396-11-16 **Avis de motion – Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2017**
 Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2017.
8. 397-11-16 **Avis de motion – Règlement établissant la tarification des différents services, abrogeant toutes dispositions à ce sujet**
 Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement établissant la tarification des différents services, abrogeant toutes dispositions à ce sujet.
9. 398-11-16 **Avis de motion – Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**
 Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

TRÉSORERIE

10. 399-11-16 **Dépôt et approbation du rapport final du plan d'intervention pour le remplacement des conduites d'eau potable, d'égouts pluviaux, d'égouts sanitaires et de réfection de chaussées**

Considérant la réception du rapport final du plan d'intervention pour le remplacement des conduites d'eau potable, d'égouts pluviaux, d'égouts sanitaires et de réfection de chaussées :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'approuver et entériner la version finale du rapport du plan d'intervention pour le remplacement des conduites d'eau potable, d'égouts pluviaux, d'égouts sanitaires et de réfection de chaussées, émis par *Stantec*, le 25 octobre 2016;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
 Adoptée à l'unanimité des conseillers**

APPROVISIONNEMENT

11. 400-11-16

Adoption des critères de sélection dans le cadre d'un appel d'offres pour des services professionnels en laboratoire de sol et contrôle qualitatif

Considérant qu'un appel d'offres doit être lancé pour des services professionnels en laboratoire de sol et contrôle qualitatif dans le cadre de l'élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte Nord;

Considérant que le lancement de cet appel d'offres a été autorisé par le conseil municipal par la Résolution 430-12-15;

Considérant que la Ville désire adopter les critères de sélections ci-après nommés :

1. EXPÉRIENCE DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL DU SOUMISSIONNAIRE ET DE L'ÉQUIPEMENT À SA DISPOSITION (20 POINTS)

Le Soumissionnaire doit décrire les membres de son équipe de travail qui seront affectés au présent mandat. Il faut éviter de mettre trop d'emphasis sur le chargé de projet et le technicien de chantier qui sont visés directement par d'autres critères.

Il importe de démontrer que l'équipe est composée d'experts aptes à mener à bien tout le travail à réaliser dans le cadre du présent mandat et qu'il dispose de tout l'équipement nécessaire pour accomplir le travail.

Vu la proposition en deux parties, s'assurer de couvrir les volets en « étude géotechnique » et en « contrôle qualitatif des matériaux ».

Si le Soumissionnaire compte employer des sous-traitants, c'est ici qu'il doit les décrire comme faisant partie de l'équipe de travail proposé.

De plus, le Soumissionnaire doit soumettre un organigramme et démontrer qu'il peut assurer à la Ville une capacité de relève dans ce mandat.

Barème du pointage

APPRÉCIATION	POINTAGE
L'ensemble de la présentation est de qualité exceptionnelle	20 points
L'ensemble de la présentation est de qualité très bonne	15 points
L'ensemble de la présentation est de qualité moyenne	7 points
L'ensemble de la présentation est de qualité insuffisante	0 point

2. COMPRÉHENSION DU MANDAT ET MÉTHODOLOGIE (20 POINTS)

La FIRME doit présenter sa méthodologie de travail en reprenant les termes du mandat établis au présent document. On doit être en mesure d'apprécier, dans la méthodologie, la responsabilité que la FIRME aura tout au long du projet, en agissant indirectement auprès de l'Entrepreneur par l'intermédiaire du CONSULTANT. Cela devra se traduire par une efficacité d'intervention, un contrôle rigoureux des opérations de l'Entrepreneur et une optimisation des interventions de la FIRME et du CONSULTANT.

Barème du pointage :

APPRÉCIATION	POINTAGE
L'ensemble de la présentation est de qualité exceptionnelle	20 points
L'ensemble de la présentation est de qualité très bonne	15 points
L'ensemble de la présentation est de qualité moyenne	7 points
L'ensemble de la présentation est de qualité insuffisante	0 point

3. EXPÉRIENCE DU CHARGÉ DE PROJET (30 POINTS)

Évaluation de l'expérience du chargé de projet, de son expertise dans ce type de projet ou dans des projets similaires, en considérant notamment la complexité et l'envergure de ces derniers et sa contribution spécifique. Le chargé de projet devra avoir un minimum de 10 années d'expérience pertinente.

Le Soumissionnaire doit joindre le curriculum vitae du chargé de projet proposé en démontrant son expertise dans ce type de projet ou dans des projets similaires. Vu la proposition en deux parties, s'assurer de couvrir des projets en « étude géotechnique » et en « contrôle qualitatif des matériaux » (ensemble ou séparément). Une liste de projets avec une brève description du projet et des tâches exécutées est suffisante. Il faut mettre ici l'accent sur le rôle que le chargé de projet a joué pour mener à terme le projet.

Barème du pointage

APPRÉCIATION	POINTAGE
Minimum de dix (10) ans d'expérience pertinente et ayant réalisé au moins trois (3) projets jugés similaires au cours des cinq (5) dernières années.	30 points
De cinq (5) à dix (10) ans d'expérience pertinente ou dix (10) ans d'expérience, mais n'ayant pas réalisé un minimum de trois (3) projets jugés similaires au cours des cinq (5) dernières années.	20 points
Moins de cinq (5) ans d'expérience pertinente ou n'ayant réalisé aucun projet jugé similaire au cours des cinq (5) dernières années.	0 point

4. EXPÉRIENCE DU TECHNICIEN DE CHANTIER (30 POINTS)

Le technicien de chantier pour ce projet devra avoir un minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente.

Le Soumissionnaire doit joindre le curriculum vitae du technicien (ou des techniciens) de chantier proposé(s) en démontrant son expertise dans ce type de projet ayant une complexité et une envergure similaire au présent projet. Son expertise sera jugée en fonction de ses compétences en géotechnique, de son implication sur des projets équivalents au cours des cinq (5) dernières années. Une liste de projets avec une brève description du projet et des tâches exécutées est suffisante. Il faut mettre ici l'accent sur le rôle que le technicien de chantier a joué pour mener à terme le projet.

Barème du pointage

APPRÉCIATION	POINTAGE
Minimum de cinq (5) ans d'expérience pertinente et ayant réalisé au moins trois (3) projets jugés similaires au cours des cinq (5) dernières années.	30 points
Minimum de cinq (5) ans d'expérience pertinente, mais n'ayant pas réalisé un minimum de trois (3) projets jugés similaires au cours des cinq (5) dernières années.	20 points
Moins de cinq (5) ans d'expérience pertinente ou n'ayant réalisé aucun projet jugé similaire au cours des cinq (5) dernières années.	0 point

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter les critères de sélection ci-haut mentionnés pour l'appel d'offres pour des services professionnels en laboratoire de sol et contrôle qualitatif dans le cadre de l'élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte Nord;
- D'autoriser le directeur général, M. Marc Proulx, à procéder à la formation du comité de sélection, tel que le prévoit Règlement 619-10 – *Règlement autorisant le directeur général et secrétaire-trésorier à former le comité de sélection pour l'adjudication des contrats relatifs à la fourniture de services professionnels*;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

URBANISME

12. 401-11-16

Demande de PIIA (Règlement 614-11) - Lot 193-10 (103, boulevard du Lac)

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du permis de construction puisque le chemin d'accès à la résidence projetée nécessite 150 mètres carrés supplémentaires afin de rejoindre le chemin déjà existant;

Considérant la demande de PIIA n° 2016-0036 déposée le 19 octobre 2016;

Considérant que cette construction est assujettie aux normes relatives à une aire de stationnement d'une superficie de 150 mètres et plus (entre le chemin privé existant et la maison projetée), soit les articles 2.2.3.5 et 3.1.2.5 du Règlement 614-11 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 8 novembre 2016, afin d'autoriser la demande de PIIA n° 2016-0036 et permettre la construction d'un bâtiment principal nécessitant une aire de stationnement d'une superficie de 150 mètres et plus, conformément aux documents soumis et aux conditions suivantes :

- Construire les quatre (4) bassins de sédimentation le plus loin possible du cours d'eau et à un minimum de dix (10) mètres;
- Construire l'allée de circulation le plus rapidement possible (travaux de voirie) afin d'éviter l'apparition de rousiers et l'apparition de foyers d'érosion;

- Consolider (revégétalisation) les approches de chemin et du pont le plus rapidement possible.

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'accepter la demande de PIIA n° 2016-0036 et d'approuver les plans et documents soumis au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 8 novembre 2016, aux conditions suivantes :
 - Construire les quatre (4) bassins de sédimentation le plus loin possible du cours d'eau et à un minimum de dix (10) mètres;
 - Construire l'allée de circulation le plus rapidement possible (travaux de voirie) afin d'éviter l'apparition de roulrières et l'apparition de foyers d'érosion;
 - Consolider (revégétalisation) les approches de chemin et du pont le plus rapidement possible.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

13. 402-11-16

Demande de PIIA (Règlement 712-14) – 20, rue du Domaine

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du certificat d'autorisation;

Considérant la demande de PIIA n° 2016-0038 déposée le 17 octobre 2016 pour une enseigne située au 20, rue du Domaine;

Considérant que le requérant souhaite poser une enseigne dans une zone mixte (M-6) et qu'il est assujéti aux normes relatives aux enseignes situées dans les zones autres qu'habitation, soit les articles 9.1 et suivants du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 8 novembre 2016, afin d'autoriser la demande de PIIA n° 2016-0038 et de permettre une enseigne en zone mixte (M-6), conformément aux documents soumis :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'accepter la demande de PIIA n° 2016-0038 et de permettre une enseigne en zone mixte (M-6), conformément aux documents soumis;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

14. 403-11-16

Demande de PIIA (Règlement 712-14) – 1, rue Saint-Paul

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du certificat d'autorisation;

Considérant la demande de PIIA n° 2016-0037 déposée le 1^{er} novembre 2016 pour une enseigne située au 1, rue Saint-Paul;

Considérant que le requérant souhaite poser une enseigne dans une zone mixte (M-12) et qu'il est assujéti aux normes relatives aux enseignes situées dans les zones autres qu'habitation, soit les articles 9.1 et suivants du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 8 novembre 2016, afin d'autoriser la demande de PIIA n° 2016-0037 et de permettre une enseigne en zone mixte (M-12), conformément aux documents soumis, à la condition suivante :

- La bordure et les tabliers devront être verts, soit de la même couleur que le revêtement extérieur.

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair

Il est résolu :

- D'accepter la demande de PIIA n° 2016-0037 et de permettre une enseigne en zone mixte (M-12), conformément aux documents soumis, à la condition suivante :
 - La bordure et les tabliers devront être verts, soit de la même couleur que le revêtement extérieur.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

15. 404-11-16 Demande de PIIA (Règlement 614-11)-- 27, rue de la Triade

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du permis de construction puisque le bâtiment projeté est situé à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection;

Considérant la demande de PIIA n° 2016-0039 et les documents déposés;

Considérant que cette construction est assujettie aux normes relatives aux constructions à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection, soit les articles 2.2.3.11 et 3.1.2.13 du Règlement 614-11 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 8 novembre 2016, afin d'autoriser la demande de PIIA n° 2016-0039 et de permettre la construction à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection, conformément aux documents soumis :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA n° 2016-0039 et de permettre la construction à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection, conformément aux documents soumis;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

16. 405-11-16 Demande de PIIA (Règlement 712-14)- 3-5-7, avenue Sainte-Brigitte

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du permis d'agrandissement en zone commerciale (CA-1);

Considérant la demande de PIIA n° 2016-0040 déposée le 15 septembre 2016 pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 3-5-7, avenue Sainte-Brigitte;

Considérant que le requérant souhaite agrandir la résidence principale située dans une zone commerciale (CA-1) et qu'il est assujéti aux normes relatives aux immeubles compris dans le noyau villageois et les zones mixtes et commerciales, soit le chapitre 8 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 8 novembre 2016, afin d'autoriser la demande de PIIA n° 2016-0040 et de permettre l'agrandissement dans une zone commerciale (CA-1), conformément aux documents soumis :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'accepter la demande de PIIA n° 2016-0040 et de permettre l'agrandissement dans une zone commerciale (CA-1), conformément aux documents soumis;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

17. 406-11-16 Adhésion de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval à un processus d'appel d'offres conjoint pour des services de collecte et de transport des matières résiduelles

Considérant que des représentants des municipalités de Lac-Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval, Saint-Gabriel-de-Valcartier et des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury (ci-après « les municipalités ») ont exprimé le souhait de s'associer en vue de requérir des soumissions pour leurs services de collecte et de transport des matières résiduelles;

Considérant qu'aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et de faciliter les échanges d'information, les municipalités ont proposé que la MRC de La Jacques-Cartier prépare et administre un appel d'offres pour leurs services de collecte et de transport des matières résiduelles;

Considérant qu'un projet de devis d'appel d'offres a été élaboré en concertation avec les municipalités concernées par ce projet et qu'il a été déposé pour acceptation :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval s'associe aux municipalités de Lac-Beauport, Saint-Gabriel-de-Valcartier et des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury pour requérir des soumissions pour leurs services de collecte et de transport des matières résiduelles;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval accepte le contenu du projet d'appel d'offres présenté par la MRC de La Jacques-Cartier et autorise celle-ci à déposer ledit projet au Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO);
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

18. 407-11-16 Nomination des fonctionnaires chargés de l'application du Règlement de contrôle intérimaire 2016-74 et ses amendements adoptés par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

Considérant le Règlement de contrôle intérimaire 2016-74 et ses amendements, adoptés par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency;

Considérant que la Ville doit confier l'administration et l'application de ladite résolution sur son territoire à un ou des fonctionnaires :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele

Il est résolu :

- De nommer le directeur du Service de l'aménagement du territoire et les inspecteurs en bâtiment responsables de l'application et de l'administration du Règlement de contrôle intérimaire 2016-74 et ses amendements, adoptés par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), sur le territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

TRAVAUX PUBLICS

19. 408-11-16 Directive de paiement n° 7 - Construction d'un bâtiment de service au Parc des Saphirs

Considérant que les travaux de construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs ont commencé au printemps dernier;

Considérant la directive de paiement n° 7 transmise le 3 novembre 2016;

Considérant la recommandation favorable de l'architecte de la firme mandatée au projet, M. Jocelyn Boilard, et du directeur des projets, M. André St-Gelais :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele

Il est résolu :

- De procéder au paiement de la directive de paiement n°7 au montant de 414 305.94 \$ excluant les taxes applicables, dans le cadre du projet de la construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs, à même le Règlement 651-12;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

20. 409-11-16 Directive de changement - Construction d'un bâtiment de service au Parc des Saphirs

Considérant que les travaux de construction du bâtiment parc des Saphirs vont bon train;

Considérant que le 17 octobre 2016 l'avenant n° 1 a été entériné par le conseil de la Ville pour un montant de 31 034.44 \$ avant les taxes applicables;

Considérant l'avenant n°2 en date du 26 octobre 2016;

Considérant que cet avenant inclut les directives de changements A-07; A-09; A_12; A-21; A-22; A-27 rev. 1; A-29; A-32; A-33; A-37; A-38 rev1; ME-3; ME-4; ME-5 rev. 1 et C-07;

Considérant que le montant total de ces directives est de 37 840.86 \$ avant les taxes applicables;

Considérant que ces directives de changement portent notamment sur les modifications aux portes, à l'électricité pour la borne électrique, à certaines modifications aux persiennes et sur la pose d'une haie de cèdres;

Considérant la recommandation favorable du chargé de projet ainsi que l'ingénieur dûment mandaté :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder un paiement de l'avenant n° 2 d'une somme de 37 840.86 \$, avant les taxes applicables, dans le cadre du projet la construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs, à même le Règlement 651-12;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

21. 410-11-16 Libération de la retenue – Excavations Lafontaine (travaux de stabilisation du talus situé au 1 000, avenue Sainte-Brigitte)

Considérant que la Ville a retenu, à Excavations Lafontaine, une somme équivalant à 10 % du coût des travaux dans le cadre des travaux de stabilisation du talus au 1 000, avenue Sainte-Brigitte;

Considérant la réception d'un cautionnement d'entretien jusqu'en juin 2017 :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De libérer la retenue de 10 768.28 \$, excluant les taxes, à Excavations Lafontaine dans le cadre des travaux de stabilisation du talus au 1 000, avenue Sainte-Brigitte;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

22. 411-11-16 Cession de rues – Développement des Mésanges, phase 2

Considérant l'acceptation finale des travaux de voirie et d'infrastructures du développement résidentiel Mésanges, phase 2, par la Résolution 218-06-14;

Considérant la municipalisation des rues de ce développement résidentiel;

Considérant qu'un acte notarié doit être signé afin d'officialiser la cession des rues suivantes :

- Une partie de la rue Richelieu (lots 260-134 et 261-79)
- Une partie de la rue des Mésanges (lots 260-178, 260-133 et 260-132)
- La rue des Sarcelles (lots 260-133 et 261-77)

Considérant que des signataires doivent être désignés afin de procéder à la signature des documents légaux :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder à la cession des rues suivantes :
 - Une partie de la rue Richelieu (lots 260-134 et 261-79);
 - Une partie de la rue des Mésanges (lots 260-178, 260-133 et 260-132);
 - La rue des Sarcelles (lots 260-133 et 261-77);

- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière en son absence à signer les actes notariés nécessaires et tous les autres documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

LOISIRS

23. 412-11-16

Demande d'aide financière de Coop Santé Sainte-Brigitte-de-Laval dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse et à la communauté

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de l'organisme *Coop Santé Sainte-Brigitte-de-Laval* pour offrir un service aux jeunes adolescents (14 ans et plus);

Considérant que la demande de l'organisme *Coop Santé Sainte-Brigitte-de-Laval* répond en tout point aux critères d'admissibilité du programme d'aide à la jeunesse :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'accorder une aide financière de 500 \$ à la *Coop Santé Sainte-Brigitte-de-Laval*;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

24. 413-11-16

Reprise des sentiers de la MRC de La Jacques-Cartier

Considérant la Résolution 13-216-O de la MRC de La Jacques-Cartier mentionnant que la MRC de La Jacques-Cartier était désignée coordonnatrice des sentiers pédestres jusqu'à ce que la mise à niveau des tronçons soit complétée;

Considérant la Résolution 14-080-O de la MRC de La Jacques-Cartier indiquant qu'une fois les mises à niveau réalisées, les sentiers seraient remis aux municipalités concernées;

Considérant que la MRC de La Jacques-Cartier a indiqué à la Ville que la mise à niveau des sentiers situés sur son territoire était finalisée;

Considérant l'entente entre les deux parties :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De reprendre la gestion et l'entretien des sentiers pédestres détenus par la MRC de La Jacques-Cartier, soit le sentier de la Montagne à Deux-têtes, le Montagnard et la Liaison;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer l'entente relative à cette cession entre la Ville et la MRC de La Jacques-Cartier et tous les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

25. 414-11-16

Autorisation de signatures d'une entente avec Action Sentiers Lavallois pour l'entretien des sentiers du territoire

Considérant que la Ville reprend la gestion et la responsabilité des sentiers de la Montagne à Deux-têtes, du Montagnard et de la Liaison;

Considérant qu'Action Sentiers Lavallois est un organisme à but non lucratif reconnu par la Ville et ayant comme mission de protéger, restaurer et développer un réseau de sentiers pédestres sur le territoire de la ville de concert avec les

propriétaires fonciers, les représentants de la ville et les autres intervenants du milieu poursuivant les mêmes objectifs;

Considérant que la Ville souhaite que son réseau de sentier pédestre soit géré par Action Sentier Lavallois :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De nommer Action Sentier Lavallois responsable de la gestion et de l'entretien des sentiers pédestres se situant sur son territoire;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer le protocole d'entente entre la Ville et Action Sentier Lavallois à cet effet et tous les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

DIVERS

26. 415-11-16

Création d'un comité pour l'établissement d'une école secondaire

Considérant l'augmentation de la population, et plus spécifiquement, des jeunes familles au sein de la Ville;

Considérant que les écoles primaires de Sainte-Brigitte-de-Laval accueillent actuellement 640 élèves et qu'en 2018, environ 800 élèves seront inscrits;

Considérant que tous ces élèves du primaire devront fréquenter une école secondaire à l'extérieur du territoire, occasionnant pour eux une heure de déplacement matin et soir;

Considérant que le transport scolaire, avec la venue d'une école secondaire à même le territoire, réduirait considérablement la densité routière et l'empreinte écologique;

Considérant que le conseil municipal souhaite favoriser la qualité de vie de tous à Sainte-Brigitte-de-Laval et par conséquent, offrir davantage de service de proximité à la population;

Considérant que le conseil municipal et les citoyens souhaitent voir s'établir une école secondaire sur le territoire :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De créer un comité afin de favoriser l'établissement d'une école secondaire à Sainte-Brigitte-de-Laval;
- De nommer, sur ce comité, les personnes suivantes :
 - Mme Wanita Daniele
 - M. Jean-Philippe Lemieux
 - M. Marc Proulx
 - Mme Émilie Carrier
 - Mme Stéphanie Morasse
 - Un représentant de la Commission scolaire
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

AUTORISATION DE SIGNATURES

27. 416-11-16

Autorisation de signatures – Création d'un organisme à but non lucratif (OBNL)

Considérant le souhait de la Ville de créer un organisme à but non lucratif (OBNL) pour promouvoir l'image de marque de Sainte-Brigitte-de-Laval :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents relatifs à la création de cet organisme à but non lucratif (OBNL);
- De mandater un professionnel afin d'accompagner la Ville, si nécessaire, dans les démarches de création d'un organisme à but non lucratif (OBNL) visant à promouvoir l'image de marque de la Ville, conformément au Règlement 754-16 - *Règlement établissant les modalités d'acquisition et de location de biens et services et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et la signature des contrats, abrogeant et remplaçant la Politique POL-003-13 ainsi que le Règlement 705-13.*

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

28. 417-11-16 Retrait du projet de la Traversée de La Jacques-Cartier en l'absence de la réfection du chemin de la Traverse de Laval

Considérant la Résolution 419-12-14, dans laquelle le conseil municipal indiquait son intention de participer au projet de la MRC de La Jacques-Cartier pour la réalisation d'un nouveau réseau cyclable reliant, entre autres, les secteurs de Lac-Beauport et de Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant l'état actuel du chemin de la Traverse de Laval;

Considérant que le conseil municipal juge que ce projet ne peut voir le jour que si la Municipalité de Lac-Beauport procède à une véritable réfection du chemin de la Traverse de Laval;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a un projet de substitution avec la Communauté métropolitaine de Québec, étant donné le lien naturel qui lie la Ville et l'arrondissement de Beauport;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval croit qu'un lien cyclable entre Beauport et la Ville pourrait être une belle alternative :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval se retire du projet de la Traversée de La Jacques-Cartier dans l'éventualité où la Municipalité de Lac-Beauport ne procède pas à la réfection du chemin de la Traverse de Laval;
- De demander à la Municipalité du Lac-Beauport ses intentions par écrit dans ce dossier, et ce, avant le 6 décembre 2016;
- De demander à la Communauté métropolitaine de Québec d'entreprendre de discussions afin d'implanter un lien cyclable entre la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et l'arrondissement de Beauport;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

PÉRIODE DE QUESTIONS

29. 418-11-16 Période de questions

À 19 h 49, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 20 h.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

30. 419-11-16 Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu de lever la séance à 20 h.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

Mme Andrée-Anne Turcotte
Greffière adjointe

¹ [Note au lecteur]

La mairesse, ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.